

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 703

présenté par

M. de Courson, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Serva,
M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Yousouffa

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.